

Arrêté A2025-06

Portant délégations de signature aux enseignants responsables de parcours de cinquième année et aux enseignants responsables de séminaires en quatrième année

Le Directeur de l’Institut d’études politiques de Rennes,

- Vu le code de l’Education ;
- Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatifs aux instituts d’études politiques dotés d’un statut d’établissement public administratif, établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d’universités et établissements, notamment l’article 20,
- Vu l’arrêté du ministre de l’enseignement supérieur, de la recherche et de l’innovation en date du 12 juin 2024, portant nomination de M. Pablo Diaz en qualité de Directeur de l’Institut d’études politiques de Rennes pour une durée de cinq ans à compter du 5 août 2024 ;
- Vu les arrêtés A2025-04 et A2025-05 de nomination des responsables de parcours de grades mastères et de masters

Arrête

Article 1 – Délégation aux enseignants responsables de parcours de formation en Masters et grades masters

Les enseignants-chercheurs et enseignants, responsable d’un parcours de formation en 5^{ème} année, nommément désignés dans le tableau ci-dessous, reçoivent délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions et du budget voté au CA pour le centre financier qui les concerne :

a) Dans le domaine des ressources humaines :

- certification des états d’heures de vacation des intervenants extérieurs de leur parcours

b) Dans le domaine financier :

- constatation des états de frais de déplacement des intervenants de leur parcours

c) Dans le domaine de la scolarité :

- Les conventions de stage et d’alternance des étudiants de leur parcours

- « Service public – centre préparation INSP » : Gil DESMOULIN ;
- « Recherche et Expertise en Sciences Sociales du Politique » (RESP) : Benoît GIRY;
- « Concertation et territoires en transition » (CTT) : Anne CHEVREL ;
- « Gouverner les mutations territoriales » (GMT) : Antoine DURAND
- « Jugement et autorité publique » (JAP) : Adeline THOBIE;

- « Sécurité défense et intelligence stratégique » (SEDEFIS) : Franck Nicol.
- « Ingénierie des services urbains en réseaux : villes en devenir » (ISUR) : Aurélie JEHANNO ;
- « Stratégies innovantes des territoires urbains : anticiper les transitions » (In-Situ) : Alexis ALAMEL ;
- « Gouvernance des métropoles, affaires publique et maritimité » (GMM), Gwenaël LEBLONG-MASCLET ;
- « Europe et Affaires mondiales » (EAM) : Alan HERVE.
- « Analyse et gouvernance internationale des ressources et des risques » (Agir) : Sarah TANKE;
- « Etudes parlementaires » : Didier Mineur ;
- « Management des organisations et des projets » (MOP) : Patrick LE FLOCH;
- « Mangement des risques et de la qualité » (MRQ) : Bruno TILLY;
- « Management de projets en énergies renouvelables : terre et mer » (MENER) : Louis-François LE GLASS ;
- « Gouvernance des solidarités territoriales » (GSOT), Armelle DE GUIBERT
- « Organisations Responsables et Impacts Territoriaux » (ORIT) : Gaëlle Petit
- « Journalisme, reportage et enquête » (JRE), Christophe GIMBERT ;
- « Cultures et transitions » (CT) : Tudi KERNALEGEN ;
- « Gouverner et Administrer le Secteur Public, Préparation aux « grands concours » (GASP) : Gil DESMOULIN
- « Design des politiques publiques » (DPP) : Emmanuel COUET

Article 2 – Délégation aux Responsables de séminaires de quatrième année

Les enseignants-chercheurs et enseignants, responsables d'un séminaire en 4^e année, nommément désignés dans le tableau ci-dessous, reçoivent délégation pour signer, dans la limite de leurs attributions :

- Les états d'heures de vacation des intervenants extérieurs de leur séminaire

Séminaire	Responsable(s)
Affaires européennes	ROUY Mathieu
Carrières judiciaires	THOBIE Adeline
Carrières publiques	BUIXAN Alexis
Enjeux globaux et dynamiques sociétales	DUBOIS Mathieu
Séminaire GSOT (mutualisé TMAP)	DE GUIBERT Armelle
Séminaire GMM (mutualisé Villes en devenir)	LEBLONG MASCLET Gwenaël
Identités et mobilisation	LE BART Christian

Journalisme	GIMBERT Christophe
La fabrique culturelle	TOUPIN-GUYOT Claire
Métiers de l'expertise – stratégie et audit	TILLY Bruno
Mondes chinois	VILLARD Florent
Sécurité défense	NICOL Franck
Territoires et mutations de l'action publique	AGUILERA Thomas
Théories de la démocratie	MINEUR Didier
Transition et responsabilité sociétale	PETIT Gaëlle
Villes en devenir	CREPIN Xavier

Article 3 – Modalités et conditions d’usage de la délégation

Les présentes délégations sont consenties dans le respect des délibérations du conseil d’administration de Sciences Po Rennes et des procédures internes en vigueur. Leur champ d’utilisation recouvre celui des attributions de chaque délégataire et respecte le principe selon lequel un agent n’utilise pas sa délégation pour ce qui le concerne personnellement.

Les agents bénéficiaires d’une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la direction générale des services et de l’agence comptable de Sciences Po Rennes ;
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive à toute requête qui leur est faite de l’utilisation qu’ils ont fait de cette délégation.

Article 4 – Entrée en vigueur du présent arrêté

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa publication réalisée par transmission au Recteur de la région académique Bretagne, Chancelier des universités, et par son affichage dans les locaux de l’établissement et sa publication sur son site intranet. Il abroge le précédent arrêté n° 2024-08 pris sur le même périmètre.

La délégation prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégué ou à la cessation des fonctions du délégataire.

Article 5 : Exécution de l’arrêté

La Directrice générale des services et l’agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté.

A Rennes, le 21/01/2026

Affiché à Rennes le 15/01/2026

Transmis au Recteur le 15/01/2026

Le Directeur

Pablo DIAZ

